

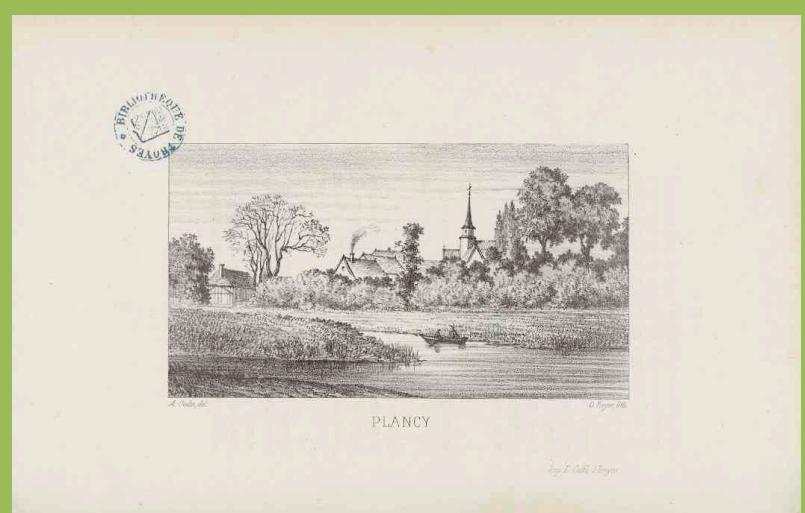
Origines et biographie de Victor Collin de Plancy (1853-1922)

(Dossier réalisé par le service éducatif de la MGT)

Les origines de Victor Collin de Plancy

En 1853, Victor voit le jour à Plancy (aujourd'hui Plancy l'Abbaye), petite commune de l'Aube, en Champagne, située entre Anglure et Arcis-sur-Aube.

Plancy, lithographie, 1866



(cote MGT : cl.8.760)

Son père, Jacques (1794-1887), lui-même né à Plancy, est un écrivain et imprimeur-libraire d'une certaine renommée. C'est lui qui ajouta le nom de son village de naissance à son nom de « Collin », faisant croire à une ascendance noble, alors qu'il n'a aucun lien avec les seigneurs de Plancy.

Jacques Collin de Plancy, lithographie, XIXe siècle

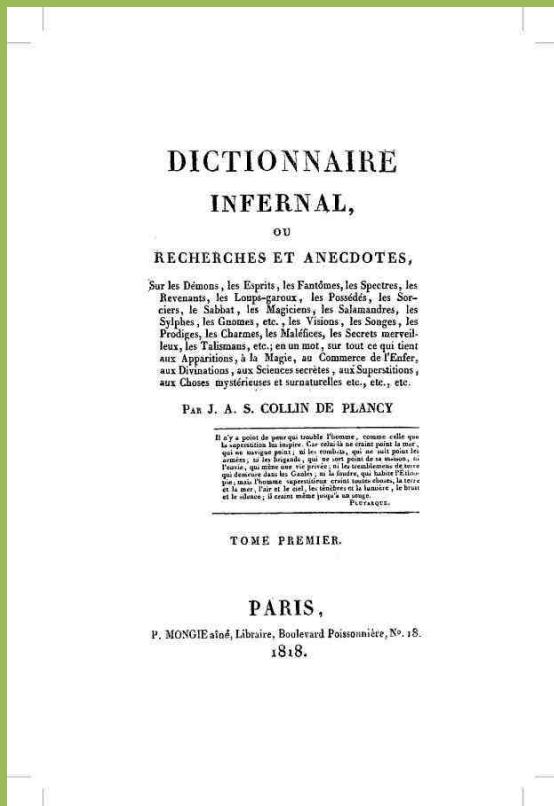


(cote MGT : icono.105-23)

Victor Collin de Plancy enfant avec son père et son frère, daguerréotype, s.d.



(cote MGT : CP 678)



(cote MGT : Patrimoine Adultes magasin coll.pl 165)

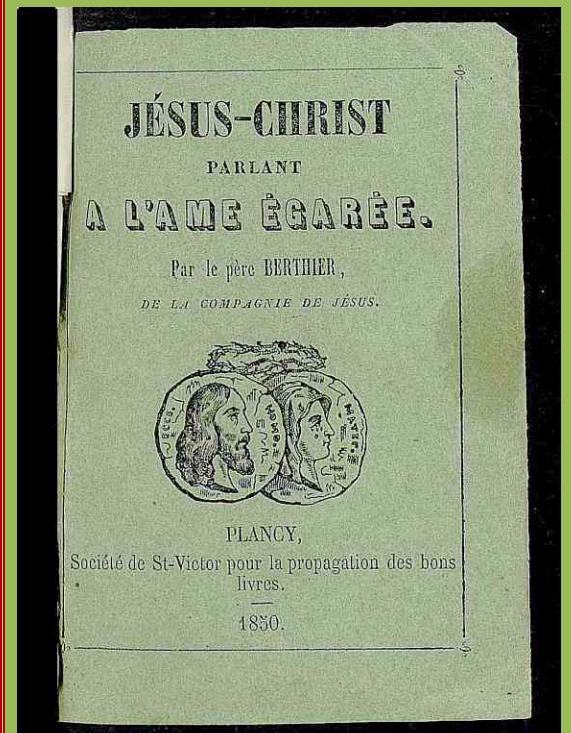
Violemment anticlérical, dans la première partie de sa vie active, Jacques se fait connaître par un *Dictionnaire infernal* (sa grande œuvre) qui fait encore autorité aujourd’hui parmi les amateurs et les spécialistes des superstitions et de la magie (la 1^e édition de 1818 est consultable en version numérisée sur le site patrimonial de la MGT (www.patrimoine.grand-troyes.fr : taper « Dictionnaire infernal » dans « Recherche »).

En 1837, il retourne dans le giron de l’Eglise catholique. Il fonde en 1846 à Plancy la *Société de Saint-Victor pour la propagation des bons livres*, entreprise d'édition chargée de publier des livres religieux à bas prix.

Imprimerie de Jacques Collin de Plancy, à Plancy, XIX^e siècle (?)



(cote MGT : CP 681)



(cote MGT : cab.loc.8.13618)

Quelques repères biographiques concernant Victor Collin de Plancy

1853 : il naît de la deuxième épouse de Jacques.

Madame Collin de Plancy et ses deux fils, daguerréotype



(cote MGT : CP 679)

1877 : il sort diplômé de chinois de l'Ecole des Langues orientales de Paris où il était parti étudier. Il obtient un poste d'élève interprète à Pékin.

1883 : il est nommé consul seconde classe à Pékin.

**Portrait de Victor Collin de Plancy,
consul de France à Shanghai, 1884-1885**



(cote MGT : album CP 672-001)

1884 : il est consul de France à Shanghai, durant la guerre franco-chinoise.

1887 : il est nommé consul et commissaire du gouvernement en Corée, inaugurant les relations diplomatiques franco-coréennes, un an après le traité d'amitié signé entre les deux pays. Il y entre en fonction en 1888.

1890 : il est chargé d'affaires à Tokyo et à Tanger.

1896 : à sa demande (son épouse est coréenne), il est de nouveau nommé consul de France en Corée. Il passe ainsi 10 ans en poste à Séoul, jusqu'en 1906, année au cours de laquelle la Corée devient un protectorat japonais.



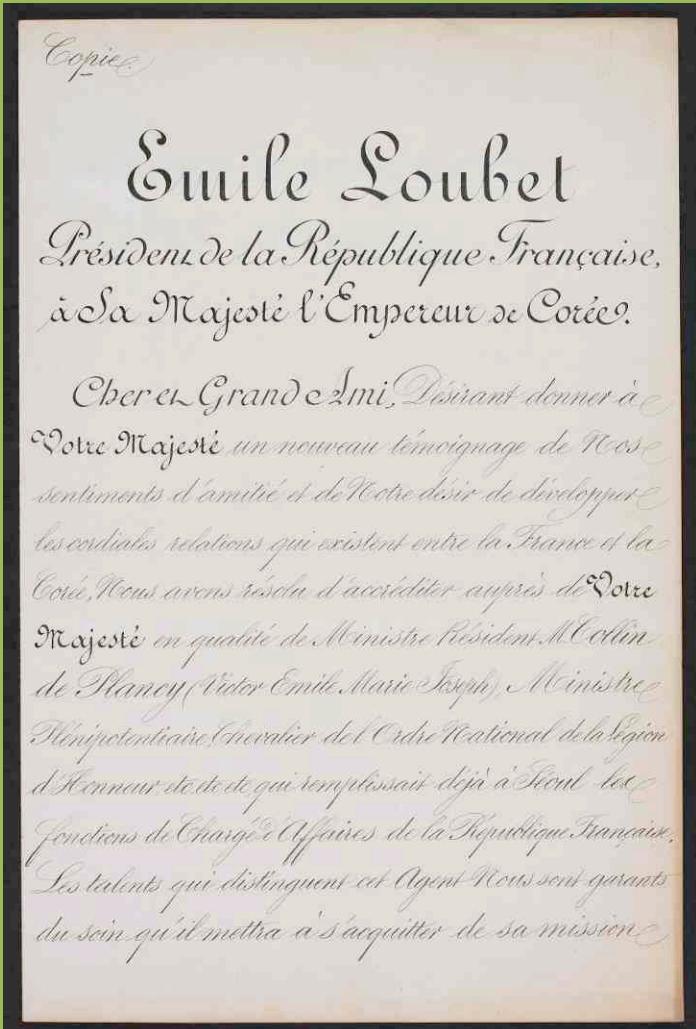
(cote MGT : divers CP Collin 001a)

Le monde: 18 mars 1896

Le consul de France à Séoul. — M. Collin de Plancy, consul général de France à Séoul, s'est embarqué sur le paquebot des Messageries parti dimanche de Marseille. C'est, on le sait, de tous les agents des affaires étrangères, celui qui connaît peut-être le mieux l'Extrême-Orient et particulièrement la Corée. Depuis 1877, il y a résidé sans longues interruptions, successivement comme interprète, puis secrétaire de la légation de France à Pékin, gérant du consulat général de Shanghai, commissaire du gouvernement à Séoul (1887-1890), premier secrétaire à Tokio (1890-93). Rédacteur à la direction politique en 1893, il a rempli pendant plusieurs mois les fonctions de chargé d'affaires à Tanger, mais, sur sa demande, il retourne dans l'Extrême-Orient, au moment où les affaires de Corée attirent toute l'attention de notre diplomatie.

(cote MGT : CP 11 p.375)

Accréditation de M. Collin de Plancy,
en qualité de ministre résident,
ministre plénipotentiaire, Paris, 28 février 1901



(cote MGT : divers CP Collin 033)

Laissez-passer de M. Collin de Plancy,
ministre de la République française en Corée,
se rendant à son poste, Paris, 26 mai 1904
(visa diplomatique vu le 6 janvier 1906
à la légation de France,
sé par l'administration japonaise en janvier 1906)

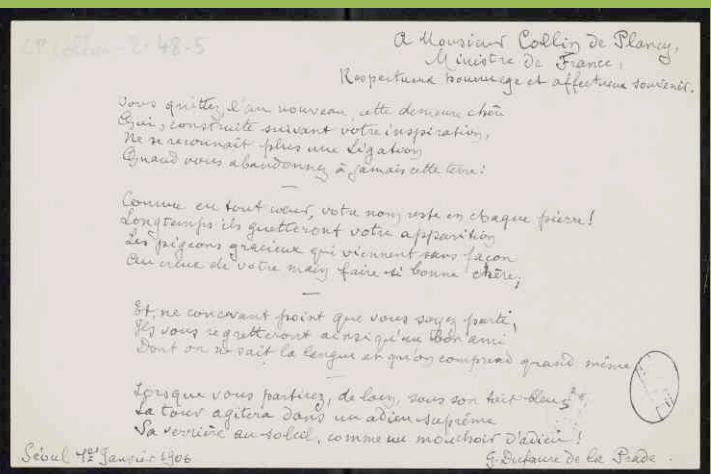
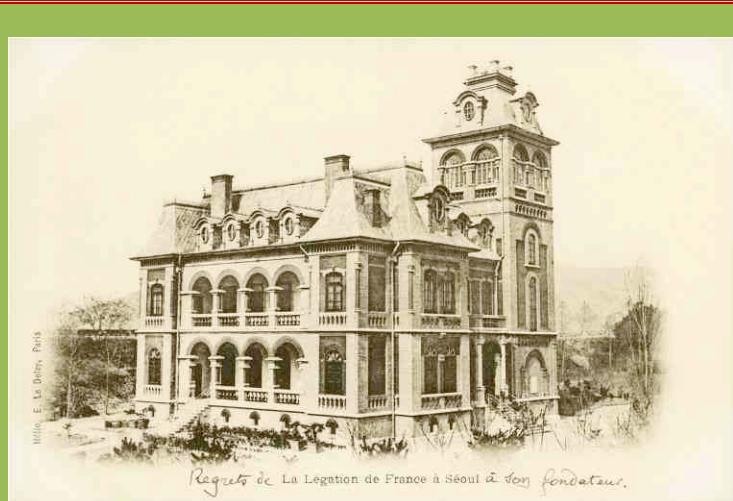


(cote MGT : divers CP Collin 024)

Portrait de Victor Collin de Plancy en tenue de diplomate, 1903



(cote MGT : album CP Collin 670)



(cote MGT : CP Collin 2485)

1906 : il est nommé ministre plénipotentiaire à Bangkok.

1907 : il prend sa retraite.

1922 : il décède à Paris.

Tout au long de sa carrière, Victor a été loué pour sa culture, son ardeur au travail, ses qualités de négociateurs (qui lui ont permis, en Corée, d'apaiser la polémique religieuse particulièrement vive à l'égard des prêtres chrétiens, ou de défendre les intérêts français), mais aussi pour ses qualités sociales (charme, manières raffinées, bon goût). Il est réputé à Séoul pour ses réceptions. Grand collectionneur, d'art asiatique notamment, il fait connaître en France la culture coréenne et joue un rôle important dans la présence d'un pavillon coréen à l'Exposition universelle de Paris en 1900.

Victor Collin de Plancy à un bal costumé



(cote MGT : CP Collin 670-20)

1891
Vintvis: 4 août 1891

La Mission de Corée

Mgr Mutel, évêque de Milo, le nouveau vicaire apostolique de la Corée, écrit de Séoul à MM. les directeurs du séminaire des Missions Etrangères de Paris :

Nous avons fait, Dieu merci, un très bon voyage, mes compagnons de route et moi. Le 22 février, nous arrivions à In-tchyen ou Chempulpo. Plusieurs frères de Séoul et des environs nous attendaient à ce port, et dès le lendemain, nous faisions notre entrée à la capitale. Une grande partie de la chrétienté de Séoul était venue à notre rencontre jusqu'au fleuve. Je ne pouvais en croire mes yeux, en voyant cette foule, de près d'un million d'hommes, m'accompagner ostensiblement et presque solennellement dans cette ville de Séoul, que j'avais quittée en secret et déguisé, cinq ans auparavant.

Depuis lors, le temps s'est passé en visites et travaux d'installation. J'ai eu le plaisir de trouver encore ici, comme représentant de la France, le dévoué M. Collin de Plancy. Par son entremise, j'ai été présenté au président du comité des affaires extérieures, et l' entrevue a été cordiale. Un grand changement s'est assurément opéré pendant les années de mon absence; mais la Corée reste toujours attachée à ses anciens usages, et la noblesse, toute-puissante ici, voit encore d'assez mauvais œil les relations avec l'étranger.

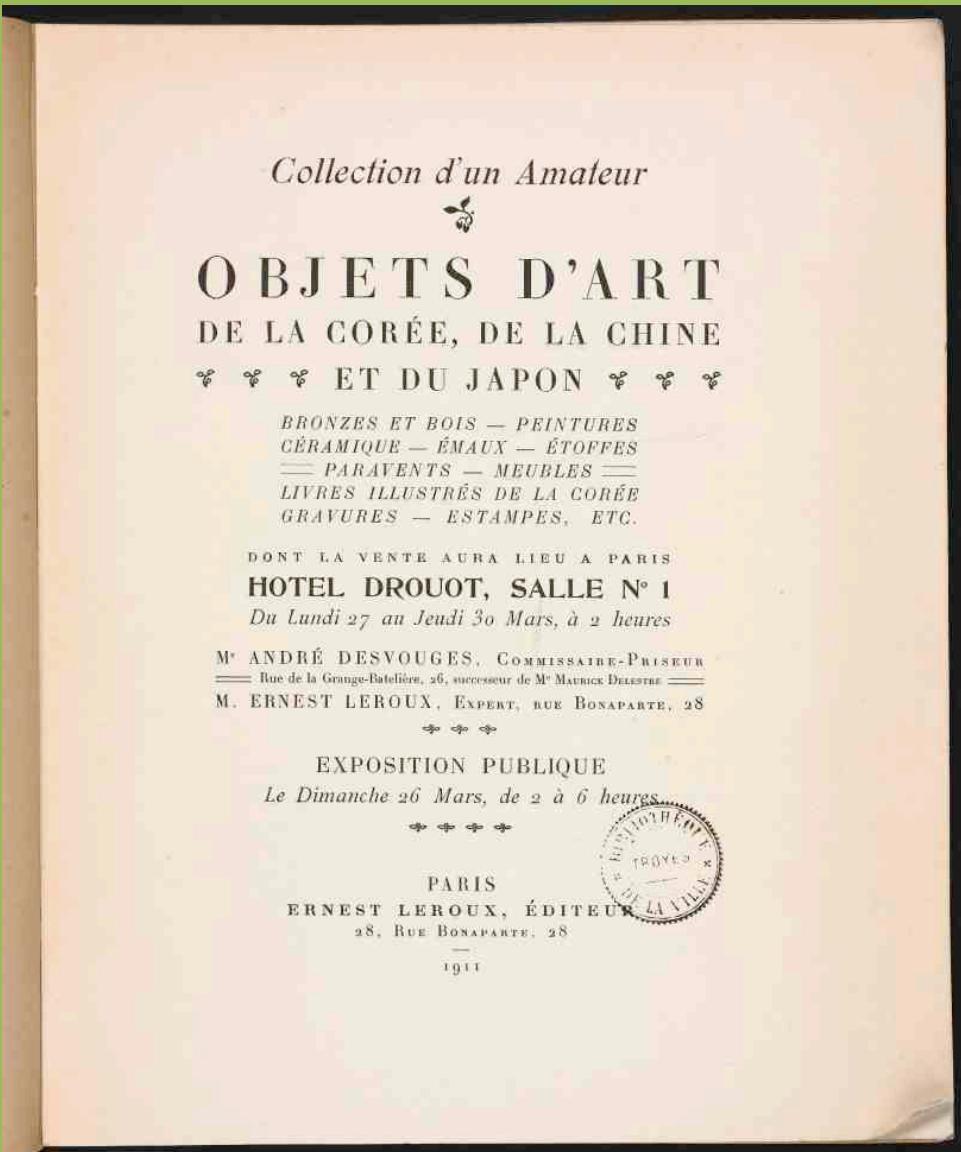
C'est ce qui nous suscite un peu partout des persécutions locales ou des tracasseries. La plus grave de ces temps derniers a été exercitée contre le P. Robert. Ce frère habitait un village chrétien situé près de Taikou, capitale de Kyeng-siang-to. Depuis quelque temps, sa maison était connue, les païens de la ville y ve-

naient chaque jour en grand nombre, les uns pour étudier la doctrine chrétienne, les autres pour satisfaire leur curiosité. Parmi ces derniers, plusieurs individus mal intentionnés allaient même jusqu'à injurier le missionnaire et à le menacer. Pour se protéger et aussi pour rassurer ses chrétiens, le P. Robert crut devoir se plaindre au mandarin de Taikou. Muni de son passeport, il se rendit à la ville. Le mandarin local refusa d'arranger l'affaire sans instructions du gouverneur. Le Père alla donc trouver ce haut fonctionnaire, qui non seulement refusa de voir le missionnaire, mais enjoint à ses satellites de le chasser de son territoire. Cet ordre imprudent était à peine proféré, que les gens du prétoire se jetèrent sur les chrétiens et les accablèrent de coups; mais on n'allait pas jusqu'à frapper le P. Robert lui-même. Des pierres furent lancées, qui ne l'atteignirent pas. Reconduit ainsi par la foule, il fut ensuite confié à un aubergiste, qui devait le mener en dehors de la province.

Heureusement, pendant la nuit, le P. Robert trompa la surveillance de son gardien et se réfugia dans une chrétienté voisine. Après s'être reposé quelques jours, il se mit en route pour Séoul, où il arriva le 7 mars, sans bâton, sans souliers, sans couverture. Dès le lendemain je portai plainte au commissaire du gouvernement français, qui promit de nous faire rendre justice.

Depuis, l'affaire du P. Robert a été arrangée pour le plus grand bien de la religion et tout à l'honneur de la France. Le 21 avril, il est parti pour Tai kou, conduit par deux délégués du prétoire qui l'avaient chassé il y a six semaines. M. de Plancy a, dans cette affaire, agi en très fin diplomate et a su acquérir à la France un prestige que les autres nations peuvent à bon droit lui envier en Corée.

(cote MGT : CP 11 p.205)



(cote MGT : CP 59)

A sa mort, la plus grande part de sa collection d'objets d'art asiatique est léguée au musée Guimet de Paris où elle forme le cœur de la collection coréenne. Une partie de sa bibliothèque atterrit à la Bibliothèque nationale de France. La bibliothèque de Troyes hérite, quant à elle, de sa collection de cartes postales et de nombreux autres documents divers.

Victor Collin de Plancy est aussi l'auteur de livres sur les insectes et les reptiles que l'on trouve en France.

Les imbroglios judiciaires de Victor Collin de Plancy autour de son patronyme

430

NOUVELLES JUDICIAIRES

Le baron de Plancy, le ministre plénipotentiaire qui demandait au Tribunal d'interdire à M. Collin d'ajouter à son nom la formule (de Plancy), a gagné hier son procès.

M. Collin n'a été condamné qu'aux dépens pour tous dommage-intérêts. Mais une astreinte a été fixée pour le cas où il passerait outre à l'interdiction.

Henri Varennes.
Tigane 4 Nov. 06

Echo de Paris : même jour.

Le droit au nom

Le comte d'Ancourt de Plancy, ancien ministre plénipotentiaire, demandait, hier, à la première chambre, de faire défense à M. Collin, dit de Plancy, ancien ministre plénipotentiaire russe, d'ajouter à son nom de Collin celui de Plancy, auquel il n'a aucun droit.

M. Collin reconnaissait qu'en effet le nom de Plancy n'est pas le sien. Mais il expliquait que, comme sous le nom de Plancy, que, depuis son grand-père, il est de tradition dans la famille d'ajouter au nom de Collin, ce serait lui causer un grave préjudice que de lui enlever tout à fait ce nom.

Et il demandait au tribunal de l'autoriser à continuer d'ajouter à son nom, mais entre parenthèses, le nom de de Plancy.

Le tribunal a fait droit à la demande du comte de Plancy, et s'est déclaré sans qualité pour accorder l'autorisation sollicitée par M. Collin, qui devra s'adresser au Conseil d'Etat.

petit Journal : même jour.

LA REVENDICATION DU NOM PATRONYMIQUE

Devant la première chambre du tribunal de la Seine, M. de Plancy, ministre plénipotentiaire, prétendant céder à M. Collin, également diplomate, de continuer à ajouter à son nom roturier, ainsi que lui et les siens avaient l'habitude de le faire, l'indication de son lieu d'origine, Plancy. M. Collin, dont le grand-père a signé sous le nom de Colin de Plancy un grand nombre d'ouvrages, et qui, d'autre part, est l'arrière-neveu de Danton, demandait l'autorisation de mettre, entre parenthèses, sur ses cartes de visite, les mots de Plancy.

Le tribunal a donné raison à M. de Plancy et s'est déclaré incompté pour accorder l'autorisation que lui demandait M. Collin.

Le Temps : même jour.

Autour d'un titre

Un ministre plénipotentiaire, M. Auguste de Plancy, avait assigné devant la 1^{re} chambre du tribunal civil un autre diplomate, M. Collin de Plancy, pour qu'il lui fût fait défense de porter désormais le nom de Plancy.

M. Collin, qui est un arrière-neveu de Danton, reconnaissait avoir toujours porté, par habitude, ce nom de Plancy qu'ils avaient également porté ses ascendants et qui est le lieu d'origine de sa famille. Il ne conteste donc pas, en principe, le bien-fondé de la requête de M. Auguste de Plancy, mais il demande, étant donné qu'il est connu sous ce nom-là, d'être autorisé à l'utiliser encore, mais en le mettant dorénavant entre parenthèses.

La première chambre du tribunal civil vient de donner gain de cause à M. Auguste de Plancy. M. Collin devra donc s'appeler M. Collin tout court, à moins, dit le tribunal, que le Conseil d'Etat qui a seul qualité pour statuer sur la modicication d'état civil qu'il sollicite, n'en décide autrement.

Le Journal officiel : 21 novembre 1906.

M. Victor-Emile-Marie-Joseph COLLIN, ministre plénipotentiaire, officier de la Légion d'honneur, né à Plancy (Aube) le 22 novembre 1853, se pourvoit devant le conseil d'Etat à l'effet d'être autorisé à porter désormais le nom de COLLIN (DE PLANCY), sous lequel son père a été connu depuis 1817 et qu'il a lui-même porté depuis sa naissance.

Le Matin : 10 novembre 1906.

Fantaisies diplomatiques

Les tribunaux viennent de rendre un jugement aux termes duquel M. Collin de Plancy, ministre plénipotentiaire, est condamné à s'appeler dorénavant M. Collin, le complément de Plancy n'appartenant, dit le tribunal, qu'aux barons de ce nom.

Or, M. Collin de Plancy a été, sous ce nom jugé irrégulier, successivement, d'après l'annuaire, consul de notre consulat général de Shanghai, chargé d'affaires à Pékin, commissaire et ministre résident en Corée, chargé d'affaires au Japon.

Sans doute, il a été, dans ces postes, un excellent agent ; mais eut-il été moins bon s'il n'eût été que Collin ? Assurément non. Alors pourquoi ce flâcheux perfectionnement de la vérité ? Car on peut se demander, par suite de cette irrégularité dans l'état civil, combien d'actes notariés, combien de communications officielles, combien de conventions et de traités peuvent, dans de pareilles conditions, revêtir des signatures incorrectes et nulles par suite.

Pêche vénial assurément ; question de vanité endémique dans le pays de Motière, où on a toujours souci du sieur de la Souche et de sa nombreuse descendance ; fautes puériles, mais qui engagent singulièrement la responsabilité de l'administration des affaires étrangères. Car c'est elle la grande coupable, en cette matière comme en tant d'autres, et c'est son caractère réactionnaire qui provoque ces défaillances et encourage ces flâcheuses supercheries.

Pour complaire « aux bureaux », c'est-à-dire aux chapelles et aux clans qui disposeront des faveurs et des avancements, on ne sait quel moyen imaginer pour faire figure d'aristocrate.

On raconte qu'une famille Quatremère fit demander un jour à Louis XVIII l'autorisation d'ornier son nom de la particule. « Volontiers, répondit le roi dans un accès de belle humeur bachelaisienne : j'accorde la particule, mais à une condition : qu'on l'ajoute. »

Depuis que nous sommes privés de rois, les gens en mal de noblesse se sont adressés au pape, qui tient un comptoir héraldique où l'on trouve, à des prix abordables, un grand choix de coiffures ancestrales, un assortiment complet de tortils et de couronnes à perles, heaume ou toque.

Cependant le tout n'est pas d'acheter un titre ; encore faut-il le faire admettre à la côte française, sous peine de n'être due ou bâton que pour son valet de chambre. Comme notre Conseil d'Etat n'a pas l'habitude d'enterrer les brevets du Vatican, le pape a perdu une bonne partie de sa clientèle. Autrement spirituels que le souverain vendeur d'un article sans cours légal, d'aimables snobs ou de pauvres fonctionnaires désireux de s'élever dans la hiérarchie du bon ton ont fini par s'attribuer, de leur propre autorité, des sobriquets nobiliaires qui, sans frais ni taxes, font le même usage que les titres étrangers.

Il faudra, un jour, établir cet armorial de pacotille, où le « Gotha des gothons » figurerait en bonne place au milieu d'un Hozier de haute fantaisie. Quelle amusante statistique on dresserait ainsi d'une variété de bourgeois impénitents qui croient à la vertu magique d'une étiquette en clinquant pour servir de coupe-file dans la mêlée d'un *struggle for life* spécial.

Et les faits, il faut le reconnaître, donnent parfois raison à ces actes de dérision, car, dans certains milieux de parvenus, on accepte les appellations truquées comme un appoin dotal : mieux que cela, il est des administrations publiques, et notamment le ministère des affaires étrangères, qui, loin d'empêcher ces supercheries ou de se précautionner contre elles, les authenticent en les inscrivant dans les annuaires officiels.

Le quai d'Orsay admettant sans preuve ces noblesses sans quartiers crée des situations qui peuvent, à un moment donné, créer de regrettables complications. Tel agent, par exemple, est représenté parmi les signataires d'un traité de haute portée sous une appellation à laquelle il n'a pas droit. Les journaux nous citent à tout propos des diplomates appartenant au Tout-Paris sous des noms auxquels on s'est habitué, mais qui ne sont pas inscrits sur leur acte de naissance.

xx

Pourquoi d'ailleurs cette course à la particule ? Subsistait-il dans les mœurs administratives du quai d'Orsay des survivances de l'époque où quelque Poisson (Jeanne-Antoinette) pouvait, par le fait du prince, devenir marquise et jouir d'extraordinaires faveurs, priviléges et immunités ? Si cela est, qu'en le dise, et l'on pourra en discuter à la Chambre comme commentaire à la déclaration du gouvernement qui a inscrit que notre diplomatie « devait être républicaine ». Ou, si cela n'est pas, qu'en fasse disparaître un abus qui a trop duré.

Il y a là, en effet, traduit en manifestations certainement plus puériles que coupables, un état qui cependant révèle dans l'administration des affaires étrangères des conceptions d'un autre âge, contraires à la compréhension de notre démocratie moderne. Car il faut ajouter que beaucoup de ceux qui ne vont pas jusqu'à ces amplifications patronymiques, impressionnées par ces exemples, ont une tendance trop marquée à se faire pardonner, par un certain air de fronde antirépublicaine, leur incurable roture.

Question d'atmosphère. Il faut donc renouveler l'air dans les bureaux du quai d'Orsay. M. Pichot nous a déclaré que c'était là un de ses desseins. Nous comptons sur sa fermeté pour accomplir cette tâche nécessaire.

Les aspirations du pays, obéies ailleurs, ne peuvent pas être là seulement méconnues.

A. Gervais,
Député de la Seine.

Le Réveil de la Champagne
arais : 22 novembre 1906.

M. VICTOR-EMILE-MARIE-JOSEPH COLLIN, Ministre plénipotentiaire, Officier de la Légion d'honneur, né à Plancy (Aube), le 22 novembre 1853, se pourvoit devant le Conseil d'Etat, à l'effet d'être autorisé à porter désormais le nom de COLLIN (DE PLANCY), sous lequel son père a été connu depuis 1817, et qu'il a lui-même porté depuis sa naissance.

(cote MGT : CP 11 p.430)

